



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 104218

### Texte de la question

M. Jean-Luc Préel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le blocage de tous les financements du parcours à l'installation des jeunes agriculteurs jusqu'à la fin de l'année. Depuis plus de vingt ans, un parcours à l'installation en agriculture a été mis en place pour permettre une bonne préparation à la création d'entreprise. Ce système a fait ses preuves car il permet à 95 % des agriculteurs de rester agriculteurs dix ans après la création de leur entreprise. Or ce parcours à l'installation est une nouvelle fois remis en cause par le manque de financements provenant de l'État. Il manque aujourd'hui près de 55 000 euros en Pays de la Loire pour boucler les stages six mois et stages préparatoires à l'installation. Dans la région, ce sont 250 jeunes qui pourraient ainsi se voir refouler. Par conséquent, compte tenu de l'engagement du ministre en juin dernier, au cours du congrès des jeunes agriculteurs, à assurer les financements nécessaires pour l'année 2006, il souhaite connaître ses intentions afin de redonner aux jeunes agriculteurs, créateurs d'entreprise, confiance en l'avenir. Le maintien de ce parcours est primordial pour préparer au mieux la future activité d'un jeune créateur d'entreprise, gage du renouvellement des générations en agriculture.

### Texte de la réponse

L'installation des jeunes agriculteurs est une priorité du Gouvernement et les dotations budgétaires ont pu être maintenues ou renforcées en 2006 pour assurer le financement des différentes mesures facilitant l'installation. Ainsi, 8,6 MEUR ont pu être dégagés pour financer globalement les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». En dépit de cet effort important, des tensions ont pu apparaître dans la région Pays de la Loire du fait d'une délégation tardive de crédits et d'une augmentation significative du nombre de candidats à l'installation. Le premier problème étant résolu, des redéploiements sont recherchés pour soutenir le dynamisme des installations dans cette région. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la défiscalisation complète de la DJA. Un jeune agriculteur ne paiera pas d'impôts sur ses revenus agricoles l'année où lui sera attribuée la DJA. L'abattement passera ainsi de 50 % à 100 %. Cette mesure était très attendue. Au-delà de l'ensemble des dispositions qui confortent la politique d'installation, il a paru nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique pour mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité des projets. Cette démarche a été engagée dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui ont souhaité s'y associer. Une synthèse des débats a été dressée et des propositions de simplification du parcours à l'installation vont être mises en oeuvre. L'importance des dispositifs d'accompagnement proposés en synergie avec les aides des collectivités territoriales a également été soulignée. Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans un fonds unique l'ensemble des financements consacrés à l'accompagnement de l'installation et de la transmission pour assurer un pilotage encore plus cohérent de l'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Ce fonds fera l'objet d'une convention ministérielle spécifique avec les collectivités territoriales afin de prendre le relais des actuels contrats de plan État-Région. En tout état de cause, le Gouvernement s'est attaché au cours des deux dernières années à conforter une politique volontariste en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et de la transmission des

exploitations.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription** : Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 104218

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 septembre 2006, page 9698

**Réponse publiée le** : 5 décembre 2006, page 12694